



MAIRIE
d'

ABIDOS
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS

Séance du Mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY, Bernard SICRE.

Absentes excusées : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON.

M. Thierry LESCOUTE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Résolution contre le projet Pycasso et l'enfouissement de CO2 sur le Bassin de Lacq

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes s'oppose au projet Pycasso porté par un consortium regroupant entre autres le pôle de compétitivité Avenia, Teréga et Repsol et qui vise à capturer et à stocker le dioxyde de carbone (CO2) émis par les industries du Sud-Ouest de la France et du Nord-Ouest de l'Espagne.

Notre Président a alerté les Ministères de l'économie et de l'industrie, les services de la préfecture, les industriels et les syndicats pour partager notre vision du danger d'un tel projet. En plus des risques environnementaux, nous y voyons un risque fort de mettre à mal l'acceptabilité vis-à-vis de l'industrie sur notre territoire, mais nous voyons aussi les atteintes à l'écosystème économique local et en particulier sur les emplois. Les industriels locaux s'y opposent également.

L'enfouissement de CO2 est considéré par certains comme une solution potentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique afin d'atteindre zéro émission nette en 2050.

Ce projet vise à tester la capture de CO2 et son stockage dans le sous-sol du Bassin de Lacq.

Tout comme les élus de la CCLO, M. le Maire propose de s'opposer à ce projet d'enfouissement de CO2 dans le Bassin de Lacq.

Le projet de stockage est incompatible avec le modèle industriel du Bassin de Lacq à savoir l'extraction du gaz pour la poursuite de l'activité de thiochimie (1500 emplois) et de production d'utilités prévues au moins jusqu'en 2043.

La communauté de communes ne peut consentir qu'à la poursuite d'études de projets visant l'évitement et la réduction, la capture, la valorisation et l'utilisation du CO2 sur le Bassin de Lacq, à l'exclusion de tout projet de stockage.

C'est pourquoi, il sera proposé au Conseil communautaire réuni le 25 mars 2024 de voter la présente motion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité de ses membres cette motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du Bassin de Lacq.
- **CONFIRME** la position du Conseil Municipal d'ABIDOS de s'opposer à l'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du Bassin de Lacq.
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

 

Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	08
Votes : Contre	0
Pour	08
Date de convocation	: 22 février 2024
Date d'affichage	: 27 février 2024